

PERMIS DE CONDUIRE

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- le permis à remplacer (en cas de permis détérioré ou de changement de nom).
- s'il s'agit d'un titre perdu ou volé, la déclaration établie par le commissariat de police ou par la brigade de gendarmerie.
- un justificatif d'identité :
 - carte nationale d'identité ou passeport français en cours de validité,
 - carte de combattant,
 - carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires,

pour les étrangers :

 - titre de séjour en cours de validité,
 - titre d'identité républicain ou document de circulation pour étranger mineur.
- La copie d'un justificatif de domicile (facture EDF, factures de téléphone, avis d'imposition) ;

Si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, joindre également :

 - Une copie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge ;
 - Une attestation sur l'honneur de la personne spécifiant qu'elle vous héberge.
- 2 photos d'identité identiques, récentes.
- Une enveloppe affranchie en recommandée.